



REGLEMENT GENERAL DU FOOTBALL ANIMATION DU DISTRICT OISE FOOTBALL

PREAMBULE

Par souci de simplification, c'est le genre masculin qui est utilisé dans les différents textes régissant le District Oise Football et ses compétitions, mais il va de soi que les deux sexes sont concernés.

De même, par souci de simplification et de clarté, il sera établi des acronymes suivants :

R.G.	= Règlements Généraux,
R.P.	= Règlements Particuliers,
F.F.F	= Fédération Française de Football,
L.F.H.F.	= Ligue de Football des Hauts de France,
D.O.F	= District Oise de Football,
La Fédération	= La Fédération Française de Football,
La Ligue	= La Ligue de Football des Hauts de France,
Le District	= Le District Oise de Football,
FMI	= Feuille de Match Informatisée.

Le présent règlement a été modifié le 20 février 2018 sur son article 2 suite à la modification de l'article 141 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football le 16 décembre 2017 avec effet immédiat.

Ce Règlement Général du Football Animation du District Oise Football a pour but de clarifier et expliquer différents points de règlements spécifiques à ces compétitions organisées par le District Oise Football, mais également de reprendre d'autres articles de règlements pouvant se trouver dans les Règlements de la Ligue de Football des Hauts de France ou de la Fédération Française de Football afin de les porter à la connaissance de toutes et tous. Ce document décrit les articles suivants :

- 01 - [ETABLISSEMENTS DES LICENCES](#)
- 02 - [CONTROLE DES LICENCES](#)
- 03 - [LE FOOTBALL PRATIQUE A 5](#)
- 04 - [LE FOOTBALL PRATIQUE A 8 \(U10 – U11\)](#)
- 05 - [LE FOOTBALL PRATIQUE A 8 \(U12 – U13\) Hors Challenge Départemental](#)
- 06 - [APPLICATION DU REGLEMENT](#)
- 07 - [DETAILS DES AUTORISATIONS ET RESTRICTIONS](#)

ETABLISSEMENTS DES LICENCES

Article 1 :

Les clubs ont obligation d'établir une licence chaque saison pour chacun de leurs joueurs participant aux plateaux et rencontres organisées par le District Oise Football.



CONTROLE DES LICENCES

Article 2 :

Il est fait une stricte application de l'article 8 alinéa 5 du Règlement particulier du District Oise de Football.

1. Les clubs doivent être à même, lors de chaque rencontre, de présenter la licence de chaque joueur participant à cette dite rencontre, par :

- . La présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon,
- . A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre **la liste de ses licenciés comportant leur photographie** issue de l'application Footclubs, il peut présenter celle-ci.

2. Pour les jeunes des catégories U6 à U13 qui ne présentent pas de licence et qui ne peuvent fournir aucune pièce d'identité avec photographie, officielle ou non officielle, l'arbitre doit les laisser participer après les avoir fait signer en regard de leur nom sur la feuille de match ou de plateau. Les noms, prénoms, numéros de licence des responsables majeurs de l'équipe doivent figurer obligatoirement sur la même feuille match ou de plateau, leur signature faisant foi, sur l'honneur, de l'identité des joueurs présentés sans licence.

3. En cas de dépôt de réserves sur ce fait, l'arbitre demande aux joueurs intéressés d'écrire sous le libellé des réserves et de leur propre main, leur nom, prénom, date de naissance pour attester de leur identité.

4. Cette mesure s'applique seulement en ce qui concerne la justification de l'identité du joueur, la production d'un certificat médical de non contre-indication étant, à défaut de présentation d'une licence, toujours obligatoire pour participer à une rencontre.

5. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lors des rencontres des compétitions, ou phases de compétitions, se déroulant sous forme de tournois auxquelles les joueurs ne présentant pas de licences ne peuvent participer.

6. Toute licence non présentée avant le match entraîne les amendes prévues au barème en vigueur dans les « Droits et Amendes ».

LE FOOTBALL PRATIQUE A 5

Article 3 :

Le Foot à 5 est organisé par la section Football d'Animation de la Commission des Jeunes et est composé de deux sections :

- Le Foot à 5 Découverte pour les U6 et les U7
- Le Foot à 5 Evolution pour les U8 et les U9



Les calendriers des phases d'automne et de printemps pour les Foot à 5 Découverte sont établis au cours de Réunions de « Secteurs Géographiques » auxquelles il est indispensable de participer pour les responsables de Clubs.

La Commission des Jeunes organise des journées festives pour le Foot à 5 :

- Journées d'Accueil en Septembre
- Journées interclubs
- Journées en salle en Janvier – Février
- Journée Nationale en fin de saison

Les plateaux ont lieu les samedi après midi à **13H45**.

IMPORTANT

- . Il est obligatoire de licencier chaque enfant pour participer aux plateaux.
- . Possibilité pour les U6 à U9 de posséder une double licence en cas de double domiciliation.
- . Possibilité de faire jouer deux U8 en découverte
- . En Section U8-U9, il est possible d'autoriser jusqu'à 3 (trois) joueurs U7 avec
AUTORISATION MEDICALE A PRATIQUER EN CATEGORIE SUPERIEURE

L'Objectif du Foot à 5 est d'apprendre le football par le jeu sans contrainte excessive.

Caractéristiques du Football à 5 :

- . Les règles du football à 11 sont utilisés.
- . Les seules modifications concernent :
 - . Le hors jeu qui est inexistant,
 - . Les sanctions des fautes et incorrections,
 - . Les remises depuis la touche se font au pied par une passe au sol ou en conduite de balle.
- . Ces règles permettent au Foot à 5 d'être avant tout un **JEU EDUCATIF** qui s'adresse à des "apprentis-footballeurs".

But recherché par l'éducateur de cette forme de travail : **FAIRE JOUER LOYALEMENT**

- . Ces rencontres de Football à 5 se déroulent au sein de l'école de football.
- . C'est une **ACTIVITE DE MASSE**. Certes, les résultats des matches ont leur importance mais c'est surtout la **PARTICIPATION** qui importe.
- . Ce football se pratique uniquement par plateaux

JOUER POUR APPRENDRE – APPRENDRE EN JOUANT "Charles JACQUILLAT"

. Le terrain de jeu, le ballon, la durée du jeu sont adaptés aux possibilités d'enfants de 5 à 8 ans :

Longueur :

- U6 – U7 → 30 mètres,
- U8 – U9 → 35 mètres,



Largeur :

U6 – U7 → 20 mètres,

U8 – U9 → 25 mètres,

4 plots placés à 6 m de chaque coin permettent de déterminer les 2 zones de réparation.

But : 4 x 2 mètres. Possibilité d'utiliser des piquets espacés de 4 m

Le ballon utilisé est de taille T3 ou T4.

LE FOOTBALL PRATIQUE A 8 (U10 – U11)

Article 4 :

Le règlement est défini par la Commission des Jeunes (section football d'Animation). Ces compétitions sont régies par le District de l'Oise selon le calendrier suivant :

1ère phase sur deux niveaux

2ème phase sur trois niveaux,

3ème Phase sur trois niveaux.

De plus, La Commission des Jeunes organise des journées festives pour les U11 :

. Journées d'Accueil en Septembre,

. Journées interclubs,

. Journées en salle en Janvier – Février,

. Festival sur 2 centres.

Les matches ont lieu le samedi matin à **10H00**.

Le protocole d'avant et après match doit être respecté

Règles du Foot à 8 – U11

Les règles du Foot à 8 sont identiques à celles du jeu pratiqué à 11, en particulier, celles relatives à l'équipement des joueurs, l'arbitre, le ballon en jeu ou hors du jeu, le but marqué, la rentrée de touche (lois 4, 5, 6, 9, 10, 15) sont inchangées.

Il n'y a pas d'arbitre assistant en U11.

Les règles du jeu diffèrent sur les points suivants :

LOI 1 - Les dimensions du terrain

Longueur de 50 à 75 mètres

Largeur de 40 à 55 mètres

Buts de 6 x 2,10 mètres (tolérance 2 m) qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur.

Surface de réparation 26 mètres sur 13 mètres.

Point de penalty 9 mètres.

Cercle central de 6 m de rayon.



Utiliser si possible un demi terrain à 11 réglementaire, voire les deux moitiés simultanément, en prévoyant une zone neutre entre les deux surfaces du jeu.

LOI 2 - Le ballon

L'emploi d'un ballon n° 4.

LOI 3 - Le nombre de joueurs

Chaque équipe se compose de 8 joueurs titulaires dont un gardien de but. Chaque équipe peut présenter un maximum de 4 remplaçants. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.

Le joueur remplacé devient remplaçant et peut à nouveau entrer dans le jeu dans les conditions ci-dessus.

Une équipe présentant moins de 7 joueurs est déclarée forfait.

LOI 7 - Durée de la partie

Selon les phases :

2 matchs de 25 minutes pour un plateau à 3 équipes,

2 x 25 minutes pour un plateau à 2 équipes.

L'arrêt à la mi-temps sera de 5' maximum.

LOI 8 - Le coup d'envoi

Les joueurs de l'équipe opposée à celle qui donne le coup d'envoi ne peuvent s'approcher à moins de 6 m du ballon avant que le botté ait été donné.

LOI 11- Le hors-jeu

La règle du hors-jeu n'est appliquée que dans les zones comprises entre les lignes de but et les lignes de 13 m de la surface de réparation-

LOI 12 - Les fautes et incorrections

Identique à celle du football à 11, sous réserve des modifications suivantes :

- 1 . Dégagement de volée ou de demi volée du gardien interdit. Dans ce cas, cela entraîne un coup franc indirect (mur autorisé) ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres.
- 2 . Prise de balle à la main sur une passe en retrait d'un partenaire interdite. Dans ce cas, cela entraîne un coup franc indirect (mur autorisé) à l'endroit de la faute, ramener perpendiculairement le ballon à la ligne des 13 mètres.

LOI 13 - Les coups francs

Identique à celle du football à 11.

Toutefois, la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de **6 m** au lieu de 9,15 m.

LOI 14 - Le coup de pied de réparation

Identique à celle du football à 11, sous réserve de la modification de la distance du point de réparation : **9 m**



LOI 16 - Le coup de pied de but

Il est tiré à 9 mètres de la ligne de but à droite ou à gauche du point de pénalty.

LOI 17 - Le coup de pied de coin

Les joueurs de l'équipe opposée ne peuvent s'approcher à moins de 6 mètres.

LE FOOTBALL PRATIQUE A 8 (U12 – U13) Hors Challenge Départemental

Article 5 :

Le règlement est défini par la Commission des Jeunes (section football d'Animation). Ces compétitions sont régies par le District de l'Oise selon le calendrier suivant :

- 1ère phase sur deux niveaux
- 2ème phase sur trois niveaux,
- 3ème Phase sur trois niveaux.

De plus, La Commission des Jeunes organise des journées festives pour les U13 :

- . Journées interclubs,
- . Journées en salle en Janvier – Février,
- . Festival U13 Pitch.

Les matches ont lieu le samedi après-midi à **14 heures 00**.

Le protocole d'avant et après match doit être respecté

Une pause dite « coaching » de 2mn à la moitié de chaque période est obligatoire.

Règles du Foot à 8 – U13

Les règles du Foot à 8 sont identiques à celles du jeu pratiqué à 11, en particulier, celles relatives à l'équipement des joueurs, l'arbitre, le ballon en jeu ou hors du jeu, le but marqué, le hors-jeu, la rentrée de touche (lois 4, 5, 9, 10,11 et 15) sont inchangées.

Les règles du jeu différent sur les points suivants :

LOI 1 - Les dimensions du terrain

Longueur de 50 à 75 mètres

Largeur de 40 à 55 mètres

Buts de 6 x 2,10 mètres (tolérance 2 m) qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur.

Surface de réparation 26 mètres sur 13 mètres.

Point de penalty 9 mètres.

Cercle central de 6 m de rayon.

Utiliser si possible un demi terrain à 11 réglementaire, voire les deux moitiés simultanément, en prévoyant une zone neutre entre les deux surfaces du jeu.



LOI 2 - Le ballon

L'emploi d'un ballon n° 4.

LOI 3 - Le nombre de joueurs

Chaque équipe se compose de 8 joueurs titulaires dont un gardien de but. Chaque équipe peut présenter un maximum de 4 remplaçants. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.

Le joueur remplacé devient remplaçant et peut à nouveau entrer dans le jeu dans les conditions ci-dessus.

Une équipe présentant moins de 7 joueurs est déclarée forfait.

Le nombre de joueurs mutés d'une même équipe pour une rencontre est de quatre au maximum dont deux hors période.

LOI 6 - Arbitre assistant

L'arbitrage à la touche est réalisé **par les joueurs (es) remplaçants** sous tutorat.

Il n'y aura aucuns arbitres assistants dans le cas où une équipe est composée **de huit joueurs (es)** seulement,

LOI 7 - Durée de la partie

Selon les phases :

2 matchs de 30 minutes pour un plateau à 3 équipes,

2 x 30 minutes pour un plateau à 2 équipes.

L'arrêt à la mi-temps sera de 5' maximum.

LOI 8 - Le coup d'envoi

Les joueurs de l'équipe opposée à celle qui donne le coup d'envoi ne peuvent s'approcher à moins de 6 m du ballon avant que le botté ait été donné.

LOI 12 - Les fautes et incorrections

Identique à celle du football à 11, sous réserve des modifications suivantes :

1 . Dégagement de volée ou de demi-volée du gardien interdit. Dans ce cas, cela entraîne un coup franc indirect (mur autorisé) ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres.

2 . Prise de balle à la main sur une passe en retrait d'un partenaire interdite. Dans ce cas, cela entraîne un coup franc indirect (mur autorisé) à l'endroit de la faute, ramener perpendiculairement le ballon à la ligne des 13 mètres.

LOI 13 - Les coups francs

Identique à celle du football à 11.

Toutefois, la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de **6 m** au lieu de 9,15 m.

LOI 14 - Le coup de pied de réparation



Identique à celle du football à 11, sous réserve de la modification de la distance du point de réparation : **9 m**

LOI 16 - Le coup de pied de but

Il est tiré à 9 mètres de la ligne de but à droite ou à gauche du point de pénalty.

LOI 17 - Le coup de pied de coin

Les joueurs de l'équipe opposée ne peuvent s'approcher à moins de 6 mètres.

APPLICATION DU REGLEMENT

Article 6 :

Les cas non prévus dans le présent Règlement sont tranchés par les Commissions compétentes et, en dernier ressort, par le Comité de Direction du District Oise de Football.

Le District Oise de Football décline toute responsabilité dans les accidents qui pourraient se produire au cours ou à l'occasion de rencontres organisées au titre des compétitions qu'il organise.

ANNEXE

Détail des autorisations et restrictions par catégorie d'âge.

COMPÉTITIONS JEUNES 2017 / 2018

FOOTBALL D'ANIMATION LIGUE ET DISTRICT OISE

Compétitions en Hauts de France	Catégorie d'âge F.F.F.	Année de naissance	Epreuve	Durée de jeu Taille du Ballon	Sur classement	Conditions de Sur classement et mixité
U13 FOOT à 8	U13	2005	Foot à 8 -----	60'	U13 en U15 limité à 3 joueurs par équipe -----	Pour les U13 en U15 et U12 en U14: Autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure
	U12	2006	Foot à 8	Ballon n°4	U12 : INTERDIT en U15. U12 en U14 limité à 3 joueurs par équipe	Mixité : U12 F – U13 F – U14 F
U11 FOOT à 8	U11	2007	Foot à 8 -----	50'	U11 en U13 limité à 3 joueurs par équipe	Pour les U11 : Autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure.
	U10	2008	Foot à 8	Ballon n°4	U10 : INTERDIT	Mixité : U10 F – U11 F – U12 F
U9 FOOT à 5 EVOLUTION	U9	2009	Foot à 5	50' (hors jeux d'éveil)	U9 en U11 limité à 3 joueurs par équipe	Pour les U9 : Autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure.
	U8	2010	Foot à 5	Ballon n°3	U8 : INTERDIT	Mixité : U8 F – U9 F – U10 F
U7 FOOT à 5 DECOUVERTE	U7	2011	Foot à 5	40' (hors jeux d'éveil)	U7 en U9 limité à 3 joueurs par équipe	Pour les U7 : Autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure.
	U6	2012 (dès l'âge de 5 ans)	Foot à 5	Ballon n°3	U6 : INTERDIT	Mixité : U6 F – U7 F – U8 F Sous classement autorisé de deux U8 par équipe

